



**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON  
COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021  
A 9 HEURES 30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CESSENON SUR ORB**

**Ordre du Jour :**

**Séance 1 : 9 heures 30**

**Rapport n°1 :** Election du président du syndicat

**Rapport n°2 :** Election des Vice Présidents du syndicat et mise en place du bureau

**Rapport n°3 :** Désignations aux Commissions thématiques

**Rapport n°4 :** Mise en place de la commission d'appel d'offre

**Rapport n°5 :** Désignation des représentants du SMVOL aux Commissions Locales de l'Eau des SAGE Orb et Libron et de l'Astien

**Séance 2 : 10 heures**

**Rapport n°1 :** Convention de coopération dans le cadre de la compétence GEMAPI, la mission 5° du L211-7 du code de l'environnement : défense contre les inondations entre le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

**Rapport n°2 :** Plan de gestion du delta de l'Orb : présentation et validation de la charte d'engagement

**Questions diverses**

- Protection de Sérignan Village : Présentation de l'état d'avancement de la troisième tranche de travaux.





**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

RAPPORT N° :	1
OBJET :	ELECTION DU PRESIDENT DU SMVOL

Suite aux dernières élections Départementales, la composition du comité syndical du SMVOL est la suivante :

MEMBRES	ORGANISME	MEMBRES	ORGANISME
Monsieur Kléber MESQUIDA	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	MONSIEUR DANIEL BALLESTER	CABEM
Madame Marie-Pierre PONS	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	MONSIEUR JEAN-CLAUDE RENAU	CABEM
Monsieur Christophe MORGO	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	MONSIEUR JACQUES DUPIN	CABEM
Monsieur Philippe VIDAL	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Francis FORTE	AVANT-MONTS
Monsieur Jean-Luc FALIP	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Michel FARENC	AVANT-MONTS
Madame Marie PASSIEUX	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Robert SOUQUE	AVANT-MONTS
Madame Julie GARCIN-SAUDO	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Lionel GAYSSOT	AVANT-MONTS
Monsieur Vincent GAUDY	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jacques ROMERO	AVANT-MONTS
Monsieur Sébastien CRISTOL	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Madame Anne Lyse SAUTEREL	Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc
Madame Séverine SAUR	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean REVERBEL	LODÉVOIS LARZAC
Madame Marie-Christine FABRE de ROUSSAC	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Bernard SAUCEROTTE	CAHM
Monsieur Sébastien FREY	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Madame Gwendoline CHAUDOIR	CAHM
Monsieur Jean Louis GELY	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean-Noël BADENAS	SUD HÉRAULT
Madame Nicole MORERE	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Jean Marie MILHAU	SUD HÉRAULT
Monsieur Jean-François SOTO	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Robert SENAL	LA DOMITIENNE
Monsieur Pierre BOULDOIRE	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Michel SANCHEZ	LA DOMITIENNE
Madame Sylvie PRADELLE	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Francis BARSSE	GRAND ORB
Madame Audrey IMBERT	DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT	Monsieur Guillaume DALERY	GRAND ORB
MONSIEUR FABRICE SOLANS	CABEM	Monsieur Michel GRANIER	GRAND ORB
MONSIEUR YVON MARTINEZ	CABEM	Monsieur Serge CASTAN	GRAND ORB
MONSIEUR HENRI FABRE-LUCE	CABEM	Monsieur Fabien SOULAGE	GRAND ORB
MONSIEUR ROBERT GELY	CABEM	Monsieur Alain MOULY	MINERVOIS CAROUX
MONSIEUR GÉRARD ABELLA	CABEM	Monsieur Alain TESSIER	MINERVOIS CAROUX
MONSIEUR CLAUDE ALLINGRI	CABEM		

Suite à ce renouvellement, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 9 de nos statuts « Le comité syndical élit son président, après chaque renouvellement des représentants du conseil départemental et des EPCI. Si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. ».

Pour mémoire, Marie Pierre PONS était présidente au dernier renouvellement.

**Il vous est proposé :**

- De procéder à l'élection du président du SMVOL, après avoir fait appel à candidature.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

Béziers, le 6 septembre 2021

La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>2</b>
<b>OBJET :</b>	<b>ELECTION DES VICE PRESIDENTS. MISE EN PLACE DU BUREAU</b>

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 10, prévoient 3 Vices présidence. Le bureau est composé du Président et des 3 Vices présidents. L'article 10 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les même conditions que le Président du comité syndical. »

Pour mémoire, le bureau précédent était composé de :

Serge CASTAN 1<sup>er</sup> vice-président ;  
Gwendoline CHAUDOIR 2<sup>ème</sup> vice-président ;  
Michel FARENC 3<sup>ème</sup> vice-président.

**Il vous est proposé :**

- De procéder à l'élection des Vice Président du SMVOL, après avoir fait appel à candidature.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 6 septembre 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

RAPPORT N° :	3
OBJET :	DESIGNATIONS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

Le comité syndical du SMVOL a mis en place trois commissions thématiques :

**Ressource en eau :**

**Hydraulique et crues :**

**Mise en valeur des fleuves :**

Ces commissions, qui ne sont pas statutaires, éclairent le comité syndical sur les sujets qui l'intéressent. Il n'y a pas de nombre maximum d'élus

Pour mémoire, la composition des commissions thématiques était la suivante :

**Commission thématique ressource en eau : Président :** Francis FORTE. **Membres :** Mrs SENAL, FARENC, ROMERO, SANCHEZ, SOULAGE, GRANIER, MOULY, Mmes PONS et CHAUDOIR

**Commission thématique hydraulique et crues : Président :** Fabrice SOLANS. **Membres :** Mrs TESSIER, GELY, ROMERO, SOUQUE, BARSSE, MARTINEZ, ABELLA, CASTAN, Mme PONS.

**Commission Mise en valeur : Président :** Alain TESSIER. **Membres :** Mrs CASTAN, GAYSSOT, FORTE, Mme PONS.

**Il vous est proposé :**

- De désigner les représentants aux Commissions thématiques.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 6 septembre 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>4</b>
<b>OBJET :</b>	<b>CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>

Il convient de mettre en place la Commission d'appel d'offre du SMVOL.  
La Commission d'Appel d'offre est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.  
Le président est membre de droit de la Commission.

Pour mémoire, la Commission d'appel d'offres était composée jusqu'ici de :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Mme PONS	Mr SOULAGE
Mr SOLANS	Mr FARRENC
Mr SENAL	Mr GRANIER
Mr SANCHEZ	Mr CASTAN
Mr FORTE	Mr GELY
Mr GAYSSOT	Mr MILHAUD

**Il vous est proposé :**

- De désigner les membres de la Commission d'appel d'offre.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 6 septembre 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

<b>RAPPORT N° :</b>	<b>5</b>
<b>OBJET :</b>	<b>DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU SMVOL AU SAGE ORB ET LIBRON ET AU SAGE DE L'ASTIEN</b>

Les Commissions Locales sur l'Eau du SAGE Orb et Libron d'une part et de l'Astien d'autre part prévoient un représentant du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Pour mémoire, le précédent comité syndical avait désigné :

- Marie Pierre PONS pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron ;
- Daniel BALLESTER pour représenter l'EPTB Orb Libron à la Commission Locale sur l'Eau du SAGE de la Nappe Astienne.

**Il vous est proposé :**

- De désigner les représentants du SMVOL aux CLE des SAGE Orb Libron et Astien

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 6 septembre 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021**

<b>RAPPORT N° :</b>	1
<b>OBJET :</b>	CONVENTION DE COOPERATION DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI, LA MISSION 5° DU L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : DEFENSE CONTRE LES INONDATIONS ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE.

L'évènement pluvieux du mois d'Octobre 2019 a mis en évidence la vulnérabilité de Villeneuve-les-Béziers aux inondations générées par des écoulements en amont de la commune, indépendamment du phénomène d'inondation fluviale par l'Orb. Les zones urbaines ou périurbaines situées en amont de la commune sont drainées par le Rec d'Ariège et le Saint Victor qui confluent dans le secteur du Capiscol à l'amont immédiat des secteurs urbanisés de Villeneuve-les-Béziers.

Le fonctionnement hydraulique y est fortement contraint par une série d'infrastructures, édifiées en remblai ou non, mais dont les franchissements sont limitants au regard des débits et volumes générés par les pluvioms amont. De plus l'exutoire de ces écoulements, la plaine de l'Orb, se caractérise par son absence de pente, défavorable à l'écoulement, et un réseau hydrographique pouvant lui-même être saturé lors d'épisodes pluvieux localisés, même indépendamment d'une crue de l'Orb.

La complexité du fonctionnement hydraulique de la zone est telle qu'aucune solution technique ne permettrait de s'affranchir de la contrainte inondation. Néanmoins, la mise en place de mesures combinées peut permettre de réduire le risque d'inondation pour les quartiers soumis à ces épisodes. Ainsi, différentes stratégies doivent être testées afin de définir un scénario réaliste basé sur les principes suivants :

- Augmenter les capacités de rétention amont pour réduire les flux convergeant au droit du bassin du Capiscol
- Améliorer l'évacuation des eaux vers la plaine de l'Orb :
  - Entretien de l'ensemble des ouvrages existants
  - Evolution de leur capacité le cas échéant
  - Aménagements nouveaux pour dévier les écoulements de surface vers la plaine
- Sécuriser les ouvrages en remblai pour éviter le risque de brèche
- Sécuriser la gestion de crise (Instrumentation du bassin du Capiscol, automatisation de la manœuvre des écluses ?)

Une étude de réduction du risque inondation liés à des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers doit être engagée.

Afin de simplifier les démarches administratives et assurer toute la cohérence nécessaire, il est proposé que ce soit l'EPTB Orb Libron qui établisse le cahier des charges, mais également qui porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

L'autofinancement (part non subventionnée + TVA) sera entièrement pris en charge par la CABM suivant les modalités précisées dans la convention annexée au présent rapport.

**Il vous est proposé :**

- ☞ D'accepter le portage de l'étude de réduction du risque inondation liés à des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers ;

- D'autoriser le président à solliciter l'Etat, la Région et le Département de l'Hérault en appui de cette opération, conformément aux termes du PAPI d'intention 2021-2022 ;
- D'autoriser le président à signer la convention annexée au présent rapport.

**Béziers, le 6 septembre 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**



**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

**DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI,  
LA MISSION 5° DU L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT :  
« DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS »**

**ENTRE**

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MEDITERRANEE**

**ET**

**LE SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DE L'ORB ET DU LIBRON**

**ENTRE :**

**La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée**, représentée par son Président, **Robert MENARD**, dûment habilité à cet effet par la délibération n° du Conseil Communautaire en date du

Ci-après dénommée « **la CABM** »

**d'une part,**

**ET**

**Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron**, reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin, représenté par sa Présidente, **Marie Pierre PONS**, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° du comité syndical en date du

Ci-après dénommé « **EPTB Orb Libron** »

**d'autre part,**

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 portant reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5216-7-1 et L5215-27,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2511-6,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-11-90 en date du 28 décembre 2018 arrêtant la modification des statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

#### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

*Au terme des dispositions de l'article L5215-27 du code général des collectivités territoriales, rendu applicables aux communautés d'agglomération sur renvoi de l'article L5216-7-1 et applicables aux communautés de communes sur renvoi de l'article L. 5214-16-1 :*

*« La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. »*

Au terme des dispositions de l'article L2511-6 du Code de la Commande Publique :

*" Sont soumis aux règles définies au titre II les marchés publics par lesquels les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en qualité d'entité adjudicatrice, établissent ou mettent en œuvre une coopération dans le but de garantir que les services publics dont ils ont la responsabilité sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'ils ont en commun, lorsque les conditions suivantes sont réunies :*

*1° La mise en œuvre de cette coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général ;*

2° Les pouvoirs adjudicateurs concernés réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par cette coopération. Ce pourcentage d'activités est déterminé dans les conditions fixées à l'article L. 2511-5."

Un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et un syndicat mixte peuvent conclure une convention visant à coopérer l'un avec l'autre afin de réaliser des activités de services publics. Cette coopération a pour but d'assurer des objectifs communs.

À la lumière de ses compétences, la CABM souhaite déléguer à l'EPTB Orb Libron la conduite d'une mission en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, par le biais de la présente convention.

En outre, il est précisé que cette convention, qui met en place une coopération entre personnes publiques, est conclue sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article L2511-6 du code de la commande publique..

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : CONTEXTE**

L'évènement pluvieux du mois d'Octobre 2019 a mis en évidence la vulnérabilité de Villeneuve-les-Béziers aux inondations générées par des écoulements en amont de la commune, indépendamment du phénomène d'inondation fluviale par l'Orb. Les zones urbaines ou périurbaines situées en amont de la commune sont drainées par le Rec d'Ariège et le Saint Victor qui confluent dans le secteur du Capiscol à l'amont immédiat des secteurs urbanisés de Villeneuve-les-Béziers.

Le fonctionnement hydraulique y est fortement contraint par une série d'infrastructures, édifiées en remblai ou non, mais dont les franchissements sont limitants au regard des débits et volumes générés par les impluviums amont. De plus l'exutoire de ces écoulements, la plaine de l'Orb, se caractérise par son absence de pente, défavorable à l'écoulement, et un réseau hydrographique pouvant lui-même être saturé lors d'épisodes pluvieux localisés, même indépendamment d'une crue de l'Orb.

La complexité du fonctionnement hydraulique de la zone est telle qu'aucune solution technique ne permettrait de s'affranchir de la contrainte inondation. Néanmoins, la mise en place de mesures combinées peut permettre de réduire le risque d'inondation pour les quartiers soumis à ces épisodes. Ainsi, différentes stratégies doivent être testées afin de définir un scénario réaliste basé sur les principes suivants :

- Augmenter les capacités de rétention amont pour réduire les flux convergeant au droit du bassin du Capiscol
- Améliorer l'évacuation des eaux vers la plaine de l'Orb :
  - Entretien de l'ensemble des ouvrages existants
  - Evolution de leur capacité le cas échéant
  - Aménagements nouveaux pour dévier les écoulements de surface vers la plaine
- Sécuriser les ouvrages en remblai pour éviter le risque de brèche
- Sécuriser la gestion de crise (Instrumentation du bassin du Capiscol, automatisation de la manœuvre des écluses ?)

Une étude de réduction du risque inondation liés à des écoulements organisés sur la commune de Villeneuve les Béziers doit être engagée.

Afin de simplifier les démarches administratives et assurer toute la cohérence nécessaire, il est proposé que ce soit l'EPTB Orb Libron qui établisse le cahier des charges, mais également qui porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le financement de l'opération sera entièrement pris en charge par la CABM suivant les modalités précisées dans

la présente convention.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE L'EPTB ORB LIBRON**

L'EPTB Orb Libron s'engage à se porter maître d'ouvrage de l'opération pour le compte de la CABM. Il rédigera le cahier des charges, sollicitera l'Etat, la Région et le Département en appui de cette opération conformément aux termes du PAPI d'intention Orb Libron 2021-2022. Il engagera une consultation dans le respect des règles des marchés publics et proposera, sur la base des offres retenues, le choix du prestataire. La CABM sera étroitement associée à ce choix. Il animera enfin cette opération jusqu'à son terme. L'EPTB ne donnera d'ordre de service au prestataire retenu qu'à la condition de la signature de la présente convention et du respect du plan de financement décrit dans l'article 3.

## **ARTICLE 3 : MONTANTS FINANCIERS EN JEU**

Le montant total de l'opération est estimé à **300 000 € H.T** soit **360 000 € TTC**, répartis comme suit :

Dans le cadre du PAPI d'intention Orb Libron 2021-2022, l'Etat, la Région Occitanie et le Département soutiennent cette opération selon le plan de financement suivant :

<b>Collectivité</b>	<b>Aide prévue au PAPI d'intention</b>
Etat (50% du H.T)	150 000 €
Région (20% du H.T)	60 000 €
Département (10% du H.T)	30 000 €
Autofinancement (20% H.T + TVA)	120 000 €

## **ARTICLE 4 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CABM**

La CABM prend en charge le financement de l'opération soit 360 000 € TTC, au maximum.

Cette valeur constitue une participation maximale. Le montant réel de l'opération sera établi une fois le prestataire choisi et le marché notifié. Le versement du montant de l'opération sera alors appelé en totalité, pour permettre le bon déroulement de l'opération, sans attendre les co-financements publics, qui seront encaissés à postériori.

A la fin de l'opération, l'EPTB établira un état récapitulatif des dépenses réalisées et des co-financements encaissés. En fonction de ce bilan définitif, l'EPTB reversera à la CABM l'intégralité de l'excédent constaté.

**ARTICLE 5 :** La présente convention est conclue pour la durée de l'étude. Elle prendra effet à la date de signature de la présente convention.

**ARTICLE 6 :** En cas de litige portant sur la présente convention ou son application, les parties procéderont tout d'abord à une conciliation.

Fait, à Béziers, le

**Robert MENARD**

**Président de la CABM**

**Marie Pierre PONS**

**Présidente de l'EPTB Orb Libron**

## SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT N° :	2
OBJET :	PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT.

### **Le delta de l'Orb : un territoire complexe et artificialisé**

L'Orb ne présente plus aujourd'hui la physionomie d'un delta et pourtant considérer l'espace situé entre Valras et Vias comme tel permet de mieux comprendre son fonctionnement complexe. Situé à l'interface des influences fluviale et maritime, le secteur du delta de l'Orb est en évolution permanente pour s'adapter. Ses atouts et sa richesse naturelle naissent de l'expression de ces forces contraires. Drainé, aménagé, rectifié depuis des siècles, le cours de l'Orb aval a subi des contraintes pour valoriser les terres riveraines. Ces aménagements ont permis le développement d'usages mais limitent également le rôle « tampon » lors des inondations ou tempêtes marines que jouent les zones humides du delta et dégradent la qualité des milieux, support de ces activités.

### **Des enjeux nombreux et des pratiques parfois contradictoires**

Malgré ces nombreux aménagements, le secteur du delta de l'Orb renferme des espaces naturels intéressants d'un point de vue patrimonial et qui ont su s'adapter aux diverses contraintes et évolutions, mais dont la capacité de résilience peut se trouver altérée. Ils se caractérisent par la présence de plusieurs zones humides et de milieux variés se développant à cette interface entre eau douce et eau salée. Cette richesse naturelle a justifié le classement d'une partie du territoire du delta en zone Natura 2000, qui permet une préservation et une gestion de ces sites, tout en prenant en compte les usages et activités du territoire. Car en effet, le potentiel de ce secteur est indéniable et a conduit au développement d'activités diverses : station balnéaire, campings, agriculture, pastoralisme, activités de loisirs, pêche professionnelle. L'ensemble de ces activités est aujourd'hui menacé par les déséquilibres observés du fait des ouvrages hydrauliques et des différentes logiques. La biodiversité Le territoire inclut ou recoupe le périmètre de plusieurs sites identifiés au sein du réseau européen Natura 2000. Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats ; il concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. La gestion de ces sites et particulièrement ceux établis au titre de la directive « Habitats » (Grande Maïre et Orpellières) est assurée par les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée, sur la base de documents d'objectif (DO COB) approuvés respectivement en 2009 et 2014. Ils définissent des mesures et actions (animation, gestion des espèces et des habitats, sensibilisation, suivis...). la gestion sur le territoire du Delta de l'orb de gestion, légitimes mais parfois contradictoires. Avec pour effet observé, la salinisation des terres agricoles, l'aggravation de l'inondabilité des campings ainsi que de plusieurs infrastructures, la disparition des activités de pêche, liée à la perte de biodiversité des milieux. Les évolutions climatiques en cours et prévisibles ne font qu'aggraver ces pressions, remettant en question la pérennité à terme de certaines activités.

### **Une démarche concertée et une stratégie de mise en Œuvre selon 3 axes**

Ce territoire est aussi caractérisé par des habitants et/ou usagers conscients de sa dégradation et des menaces qui pèsent sur les activités en place et qui ont à cœur de mettre en place une gestion satisfaisante ; cette conscience et cette volonté des acteurs locaux ont été clairement exprimées au cours des nombreux temps d'échange et de concertation qui se sont tenus dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. C'est pourquoi après deux ans d'élaboration concertée, le plan de gestion du delta de l'Orb a vu le jour et définit une stratégie sur 6 années, basée sur les principes suivants :

- Pérenniser les activités par la reconquête du fonctionnement « naturel » du delta
- Impliquer l'ensemble des acteurs concernés
- Mener des actions durables à l'échelle adaptée.

Cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire et partenaires institutionnels, prêts à apporter leur expertise et leur soutien à la démarche. Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation de la zone du delta : élus, techniciens, agriculteurs, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants. Elle est valable au delà des 6 années du plan de gestion et pourra être réinterrogée et réorientée si besoin en fonction des évolutions du territoire.

---

**Vous trouverez annexé au présent rapport la charte d'engagement du plan de gestion du delta de l'Orb.**

**Cette charte propose aux signataires de :**

- **S'impliquer** pleinement dans les phases ultérieures d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie, notamment en contribuant à la définition et à la consolidation de son programme d'actions et des protocoles de coopération associés.
- **Participer activement** à la mise en œuvre de ces actions soit en assurant le portage, soit en apportant son appui aux maîtres d'ouvrage pour faciliter leur réalisation.
- S'associer à la vie des instances partenariales présidant à l'élaboration puis au suivi de la stratégie.
- **Partager et promouvoir** auprès de ses partenaires les objectifs et actions du plan afin de favoriser l'association ou l'adhésion de nouveaux acteurs à la démarche.
- **Prendre en compte les objectifs du plan** dans la mise en œuvre de ses propres actions (repérer les convergences possibles comme les doublons à optimiser).
- Outre leur participation active aux instances de suivi du plan d'action et leur rôle de facilitateur de la mise en œuvre du programme, les partenaires financiers s'engagent à participer au financement des opérations prévues dans le plan de gestion du delta de l'Orb, dans le cadre de leurs politiques d'intervention, sous réserve des validations par les assemblées délibérantes, selon les modalités en vigueur à la date de la décision d'aide et dans la limite des disponibilités budgétaires.

**Il vous est proposé :**

- **De valider la charte d'engagement du Plan de Gestion du delta de l'Orb ;**
- **D'autoriser madame la Présidente à signer la charte pour le compte de l'EPTB Orb Libron.**

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**Béziers, le 6 septembre 2021**

**La Présidente  
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



**Marie Pierre PONS**



# PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB

Charte d'engagement



## Une gestion déjà à l'œuvre... mais ne couvrant pas l'intégralité du territoire et des problématiques

### LA GESTION SUR LE TERRITOIRE DU DELTA DE L'ORB

#### La biodiversité

Le territoire inclut ou recoupe le périmètre de plusieurs sites identifiés au sein du réseau européen Natura 2000. Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et de leurs habitats ; il concilie la préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. La gestion de ces sites et particulièrement ceux établis au titre de la directive « Habitats » (Grand Maître et Opellières) est assurée par les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée, sur la base de documents d'objectif (DC-CO) approuvés respectivement en 2009 et 2014. Ils définissent des mesures et actions (animation, gestion des espèces et des habitats, sensibilisation, suivis...).

#### Le réseau hydraulique

Deux associations Syndicats Autorisés (ASA), l'ASA de la Plaine de l'Orb et l'ASA des Basses Plaines, assurent notamment l'entretien et la gestion du réseau hydraulique principal et de divers ouvrages (vannes, stations de pompage...)

#### Les interventions des autres organismes

- L'EPTB Orb-Libron, porteur du SAGE, de l'inventaire des zones humides et du plan de gestion du delta
- Les communes
- Le Conservatoire du Littoral, propriétaire de près de 320 hectares sur la zone
- ...

*L'objectif du plan de gestion du delta de l'Orb est de coordonner la gestion existante et de la compléter d'actions pour les secteurs notamment l'ancien grau du Libron et les problématiques qui ne sont pas déjà couvertes.*



Les espaces bénéficiant d'une gestion sur le territoire  
Marsat Natura 2000 :

- Site « Directive Oiseaux »
- Site « Directive Habitats »
- Associations Syndicats Autorisés (ASA)
- Zones Humides

## Une charte pour soutenir la préservation du delta de l'Orb

### ■ LE DELTA DE L'ORB : UN TERRITOIRE COMPLEXE ET ARTIFICIALISÉ

L'Orb ne présente plus aujourd'hui la physiologie d'un delta et pourtant considérer l'espace situé entre Valras et Vias comme tel permet de mieux comprendre son fonctionnement complexe. Situé à l'interface des influences fluviale et maritime, le secteur du delta de l'Orb est en évolution permanente pour s'adapter. Ses atouts et sa richesse naturelle naissent de l'expression de ces forces contrastées. Drainé, aménagé, rectifié depuis des siècles, le cours de l'Orb a subi des contraintes pour valoriser les terres riveraines. Ces aménagements ont permis le développement d'usages mais limitent également le rôle « tampon » lors des inondations ou tempêtes marines qui jouent les zones humides du delta et dégradent la qualité des milieux, support de ces activités.

### ■ DES ENJEUX NOMBREUX ET DES PRATIQUES PARFOIS CONTRADICTOIRES

Malgré ces nombreux aménagements, le secteur du delta de l'Orb confirme des espaces naturels intéressants d'un point de vue patrimonial et qui ont su s'adapter aux diverses contraintes et évolutions, mais dont la capacité de résilience pour se trouver altérée. Ils se caractérisent par la présence de plusieurs zones humides et de milieux variés se développant à cette interface entre eau douce et eau salée. Cette richesse naturelle a justifié le classement d'une partie du territoire du delta en zone Natura 2000, qui permet une préservation et une gestion de ces sites, tout en prenant en compte les usages et activités du territoire. Car en effet, le potentiel de ce secteur est indéfinissable et a conduit au développement d'activités diverses : station balnéaire, campings, agriculture, pastoralisme, activités de loisirs, pêche professionnelle. L'ensemble de ces activités est aujourd'hui menacé par les déséquilibres observés du fait des ouvrages hydrauliques et des différences logiques

de gestion, légitimes mais parfois contradictoires. Avec pour effet observé, la salinisation des terres agricoles, l'aggravation de l'inondabilité des carrières ainsi que de plusieurs infrastructures, la disparition des activités de pêche, liée à la perte de biodiversité des milieux.

Les évolutions climatiques en cours et prévisibles ne font qu'aggraver ces pressions, remettant en question la pérennité à terme de certaines activités.

### ■ UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET UNE STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE SELON 3 AXES

Ce territoire est aussi caractérisé par des habitants et/ou usagers conscients de sa dégradation et des menaces qui pèsent sur les activités en place et qui ont à cœur de mettre en place une gestion satisfaisante ; cette conscience et cette volonté des acteurs locaux ont été clairement exprimées au cours des nombreux temps d'échange et de concertation qui se sont tenus dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

C'est pourquoi après deux ans d'élaboration concertée, le plan de gestion du delta de l'Orb a vu le jour et définit une stratégie sur 6 axes, basée sur les principes suivants :

- **Pérenniser les activités par la reconquête du fonctionnement « naturel » du delta**
- **Impliquer l'ensemble des acteurs concernés**
- **Mener des actions durables à l'échelle adaptée.**

Cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire et partenaires institutionnel, prêts à apporter leur expertise et leur soutien à la démarche. Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation de la zone du delta : élus, techniciens, agriculteurs, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants. Elle est valable au-delà des 6 années du plan de gestion et pourra être réinterrogée et réorientée si besoin en fonction des évolutions du territoire.

# Un espace pour la gestion de l'eau

## LE DELTA DE L'ORB

Un delta correspond à une zone de division d'un fleuve en plusieurs bras au niveau de l'embouchure en mer. À l'origine, l'Orb formait un delta avec plusieurs bras et plusieurs graus en rive gauche du fleuve actuel ; il subsiste des traces de certains graus sous forme de lagunes littorales. Cette zone s'étend sur 29 km<sup>2</sup> entre les embouchures de l'Orb et du Libron.



■ Anciens troncs présumés et graus de l'Orb et du Libron

## CE DELTA SE CARACTÉRISE PAR

Un fonctionnement « deltaïque » perturbé par l'artificialisation... qui limite la capacité de résilience de ces milieux : tendance à l'autrophisation estivale de l'ancien grau du Libron et, dans une moindre mesure, de la Grande Mairie, présence de polluants (métaux, notamment cuivre, hydrocarbures) dans les sédiments à l'amont de la Grande Mairie.

Un fonctionnement actuel fortement dépendant des activités humaines : gestion des ouvrages hydrauliques et des stations de pompage, gestion de l'ouverture des graus des lagunes, apports d'eau anthropiques (notamment pour la Grande Mairie : apports du Canal du Midi, rejet du lagunage, submersion des vignes...).

Le développement d'activités en lien avec le fort potentiel (agricole, naturel, touristique, loirs...) du

territoire : 2/3 des surfaces du delta sont des zones agricoles. La salinisation des terres agricoles impacte les cultures, notamment les vignes. On y trouve également de nombreuses activités liées au tourisme sur la bordure littorale (hôtellerie de plein air notamment).

Des risques liés aux inondations, aux submersions marines, à l'érosion du trait de côte... amplifiés à terme par les effets du changement climatique.

Une biodiversité et des milieux intéressants... mais préservés et valorisés sur une partie seulement du territoire (Natura 2000) : En-dehors des sites Natura 2000, des milieux naturels d'un grand intérêt, assez semblables à ceux présents dans les sites (dunes et arrière dunes, prés salés, lagunes...) qu'il est important de préserver et une très grande fragilité des milieux naturels et de plusieurs espèces présentes.

## ZOOM SUR L'EBF

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des zones humides du delta de l'Orb englobe l'ensemble des zones humides ainsi que leur bassin d'alimentation pour mieux intégrer les relations entre ces milieux humides et leur environnement.

Cet espace a vocation à constituer un espace de gestion des zones humides. L'EBF global est composé de trois espaces :

- Un espace de fonctionnement hydrologique et hydraulique,
- Un espace de fonctionnement physique et biogéochimique
- Un espace de fonctionnement biologique



Cet espace englobe l'ensemble du bassin d'alimentation « direct » et effectif de la zone du delta. Il correspond à la zone colorée en rouge (illustration ci-dessus). Il est étendu en mer afin de matérialiser, dans cette zone littorale, les échanges entre milieux terrestres et milieux marins.

Une extension de l'EBF (zone violette) est adjointe à cet espace de gestion ; il ne s'agit pas proprement parler d'un périmètre sur lequel des actions seront prescrites mais plus d'une zone de vigilance et d'identification de ce que serait l'EBF en l'absence de la contrainte que constitue le Canal du Midi, en termes de coupure hydraulique notamment.

**Différentes activités très imbriquées sur le territoire**

- Zones agricoles (cultures irriguées et non irriguées)
- Zones littorales
- Zones littorales, Natura
- Campings, balnéaires de plein air

**Lutte contre la salinisation des terres par submersion des vignes**

**Ouvrage expérimental de gestion des niveaux de la Grande Mairie**

**Ouvrage de franchissement du Libron par le Canal du Midi**

**Plage de la Grande Mairie à Portiragnes-Plage**

**Préau dans le delta**

© rousset@nff.fr



# Les enjeux et les objectifs du plan de gestion

Pour préserver cet espace essentiel à la vie de notre territoire, une stratégie d'ensemble a été pensée pour mettre en place des actions concrètes pour l'entretien, la gestion et la restauration du delta et de ses espaces naturels. Elle sera également destinée à poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'état et l'évolution de ce territoire. Enfin, elle permettra de coordonner l'ensemble des structures concernées sur le territoire pour une cohérence d'intervention.

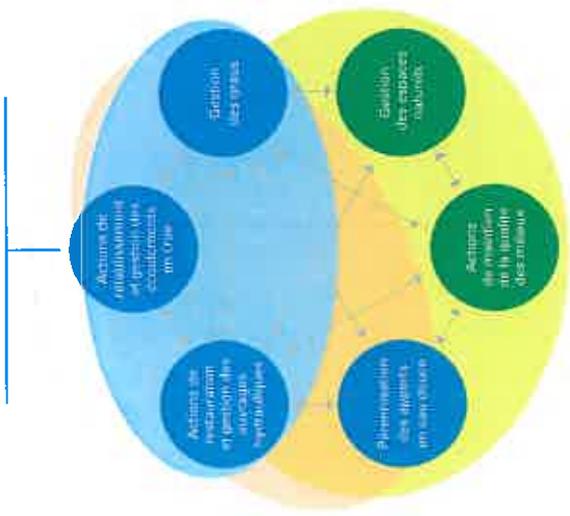
## LES OBJECTIFS PARTAGÉS

- Reconquérir le fonctionnement hydrologique du delta
- Préserver la diversité des milieux et des habitats et renforcer les liens avec les milieux environnants
- Préserver la qualité des eaux et des lagunes
- Aller dans le sens de l'adaptation au changement climatique

## LES AXES D' ACTIONS

- 1 Restauration du fonctionnement deltaïque
- 2 Préservation de la biodiversité et des milieux
- 3 Communication et adaptation aux évolutions du territoire

Les actions pour limiter les risques liés aux inondations et submersions



Les actions pour améliorer le fonctionnement « naturel » du delta

Les actions pour limiter la salinisation des terres

Afin d'éviter d'engager des coûts importants, la réalisation d'actions de moyen terme est conditionnée, à une analyse plus poussée de leur utilité, voire assortie à une analyse coût-bénéfice afin de prendre en compte les évolutions liées au dérèglement climatique dans le choix des actions à entreprendre.

# Prendre en compte les évolutions attendues du territoire...

## ÉVOLUTION PRESENTIE À LONG TERME



- ▷ Hausse du niveau de la mer
- ▷ Augmentation des risques de submersion
- ▷ Impact sur le trait de côte
- ▷ Augmentation de la salinisation

Face à ces tendances d'évolution du territoire, le Comité de Pilotage a exprimé le souhait que :

- Le plan de gestion, ayant pour vocation de restaurer le fonctionnement deltaïque, contribue à une meilleure adaptation du territoire
- La durabilité des actions soit prise en compte dans les choix du plan de gestion
- Des suivis de ces évolutions soient mis en œuvre sur le territoire.

## ...pour fixer les niveaux d'ambition

Pour répondre à cette volonté le comité de pilotage a fixé, pour les deux premiers volets, les niveaux d'ambition suivants :

### 1 - RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT DELTAÏQUE

AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT ACTUEL	ET	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES MILIEUX
La réhabilitation de l'ensemble des ouvrages de gestion hydraulique (ouvrages, fossés, stations de pompage) et du fonctionnement hydraulique (connexions latérales, évacuation...)		Limitation de la salinité
La définition d'un protocole de gestion des ouvrages et adaptation de la gestion (différentiels) des grés		Limitation du risque inondation
La pérennisation des apports d'eau douce		Vie-à-vie des usages
Rétablissement des continuités hydrologique amont / aval, pour les eaux défordées de l'Océ		Apports eaux douces
		Fonctionnement « deltaïque »
		Milieux / biodiversité

### 2 - PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

AMÉLIORATION DES NIVEAUX DE GESTION ET D'AMBITION ACTUELLES	ET	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES MILIEUX
Le maintien de la gestion actuelle sur les sites Natura 2000		Maintien de la gestion actuelle des sites Natura 2000
La mise en œuvre d'actions complémentaires à l'échelle des sites Natura 2000 : adaptation des pratiques agricoles / des cultures, reconstitution de haies (secteur nord-ouest)...		Améliorations pour certaines espèces (oiseaux) liées à la création de milieux favorables
La mise en œuvre d'actions complémentaires à l'échelle de l'APP : lutte contre les pollutions, contre la cabanisation...		Amélioration de la qualité des eaux

# Restauration du fonctionnement deltaïque

La gestion des écoulements et des graus conditionne fortement l'ensemble des enjeux (écologiques et humains) du territoire. En agissant pour la restauration du fonctionnement deltaïque on cherche à la fois à préserver les milieux naturels, dont la capacité de résilience est altérée, tout en considérant voire améliorant les conditions d'exercice des activités en place.

## AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE

- Avec pour actions prioritaires :
  - Restaurer des ouvrages hydrauliques dégradés. Plusieurs ouvrages présentent des dysfonctionnements voire apparaissent très dégradés et permettent des rentrées d'eaux salées depuis les graus.



- Entretenez et restaurez les canaux et les fossés dégradés pour favoriser les écoulements d'eau dans le réseau principal afin d'optimiser le fonctionnement hydrologique (circulation / acheminement des eaux douces et évacuation des eaux)



- Actualiser en concertation et compléter le protocole de gestion des ouvrages, afin de clarifier la gestion de ces ouvrages et de légitimer les actions des personnes intervenant pour les manœuvrer...

Et aussi :

- Optimiser le fonctionnement des stations de pompage pour éviter d'évacuer, via la station de pompage, des eaux douces qui pourraient bénéficier aux usages et aux milieux et qui permettent de limiter la salinisation des terres et de rendre le dédouchement de la station moins contraignant.



## AMÉLIORER LA GESTION DES GRAUS

- Avec pour actions prioritaires :
  - Aménager les ouvrages de gestion des niveaux d'eau des lagunes pour permettre une gestion plus fine des niveaux d'eau des lagunes (au niveau de l'ensemble Grande Maille – Rivierotte voire également de l'ancien grau du Libron) afin d'éviter / limiter les ouvertures mécaniques du grau.



- Suivre les niveaux du bourrelet sableux et maintenir d'un niveau de gestion pour maintenir un niveau du bourrelet de sable fermant les graus (de la Grande Maille et de l'ancien grau du Libron) compatible avec une ouverture naturelle en cas de crue.



Et aussi :

- Suivre l'évolution des graus des Orpellières et préserver la mobilité de ses dunes.



## GÉRER LES INONDATIONS ET LES SUBMERSIONS

- Avec pour actions prioritaires :
  - Rétablir la continuité des eaux débordées de l'Orb vers les exutoires en mer lors des épisodes de crue peu intense afin de faciliter le ressuyage de ces eaux et de faire bénéficier les lagunes de ces apports.
  - Finaliser des travaux d'amélioration de la gestion hydraulique des Orpellières. Il s'agit de préserver les milieux tout en limitant les incidences des submersions et débordements sur les usages et les voiries (amélioration du ressuyage, gestion des eaux salées).



## PÉRENNISER LES APPORTS D'EAU DOUCE

- Avec notamment :
  - L'aménagement d'une vane au niveau de l'épandoir n°19 du canal du midi et l'analyse des possibilités de compenser l'interception des bassins amont par le canal du midi.



## Préservation de la biodiversité et des milieux

Les milieux naturels et la biodiversité du delta de l'Orb présentent un riche patrimoine important, parfois menacé par certaines évolutions du territoire et activités. Leur gestion et leur préservation sont assurées sur la partie du delta concernée par les sites « Natura 2000 ». Au-delà de réaffirmer l'utilité et la pertinence de cette gestion existante, le plan de gestion vise à assurer une préservation voire une amélioration des milieux à l'échelle de l'ensemble de la zone du delta.

### ■ GESTION DES ESPACES ET MILIEUX REMARQUABLES

Avec pour actions prioritaires :

- ▶ Poursuivre et accompagner les plans Natura 2000, en favorisant notamment la communication avec les acteurs locaux.
- ▶ Gérer la fréquentation des zones sensibles en mettant en place des circuits de découverte privilégiés et en interdisant des pratiques dommageables à l'environnement dans des lieux particuliers.

### ■ PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX

Avec notamment :

- ▶ Préserver et restaurer les réseaux boisés dans le secteur nord du delta, afin de fournir des habitats et des corridors de déplacement à la faune.
- ▶ Promouvoir l'agro-écologie voire l'agriculture bio, afin de limiter les rejets polluants.



- ▶ Améliorer les pratiques dans l'espace public (éclairage extérieurs, gestion des espaces verts urbains, gestion des décharges sauvages...).

- ▶ ...et améliorer les dispositifs d'assainissement non collectif susceptibles d'impacter la qualité

des lagunes... afin de limiter les apports, aux milieux naturels et aux lagunes, de polluants (notamment de nutriments) liés à ces rejets.



- ▶ Remettre en état et entretenir les fossés. Car les fossés permettent de réduire le ruissellement, retiennent la pollution et accueillent des espèces faunistiques.



- ▶ Lutter contre les espèces envahissantes, car elles viennent prendre la place d'espèces autochtones, parfois remarquables.



- ▶ Maintenir des connexions entre la lagune de l'ancien grau du Libron et les zones humides environnantes.

## Adaptation aux évolutions du territoire et communication

Afin de s'assurer du bon déroulement du plan de gestion et d'évaluer in fine les réalisations et leurs effets tout en prenant en compte l'évolution des milieux et le changement climatique une stratégie de suivi a été élaborée. Elle permet également de répondre à plusieurs manques de connaissance identifiés lors de la réalisation du diagnostic du territoire. Par ailleurs, des actions de communication permettront de faire connaître les actions réalisées et sensibiliser chacun à leur intérêt.

### ■ SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE

Avec notamment :

- ▶ Améliorer les connaissances sur le delta de l'Orb et assurer le suivi de l'évolution du territoire en regard des mesures de gestion et des actions mises en œuvre. (morphologie du cordon dunaire, niveau des « bourrelets » sableux, niveaux d'eau, bathymétrie, qualité des eaux, salinité...).
- ▶ Étudier une stratégie d'évolution des pratiques culturales vis-à-vis du dérèglement climatique.
- ▶ Suivre régulièrement l'avancement des actions, la coordination du plan de gestion et s'assurer d'adapter les actions en fonction des besoins et résultats.

Certains de ces suivis existent déjà, le plan de gestion permettra de les capitaliser à l'échelle du delta de l'Orb et de les analyser et compléter au regard des objectifs fixés pour ce territoire.

### ■ COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Avec notamment :

- ▶ Afin que le plan de gestion soit connu et reconnu par les acteurs du territoire une stratégie de communication à plusieurs niveaux sera mise en place incluant notamment : des ressources en ligne, un bulletin d'information dédié, des modalités de communication et de coordination des partenaires.
- ▶ Une sensibilisation grand public sera également mise en œuvre, notamment, par la réalisation de panneaux in situ et d'un guide du patrimoine naturel pour mettre en avant toute la richesse locale du territoire.



## Animation et gouvernance

Les différents milieux du delta de l'Orb bénéficient aujourd'hui de l'attention de nombreuses structures sur le territoire. Afin d'optimiser les interventions dans le cadre de la stratégie et de mutualiser les forces vives du territoire, une coordination des acteurs doit être mise en place. Elle permettra une programmation et un suivi inscrits dans le temps.

### ■ PLUSIEURS ACTEURS DÉJÀ IMPLIQUÉS

De nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion et la valorisation du delta de l'Orb. En particulier, les communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée interviennent dans l'animation des sites Natura 2000, dont une part importante (320 ha) est propriété du Conservatoire du Littoral, ainsi que dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

L'entretien et la gestion du réseau hydraulique et des principaux ouvrages de gestion hydraulique sont assurés par deux associations syndicales autorisées (ASA) : ASA de la Plaine de l'Orb (Sérignan) et ASA des Basses Plaines (Portiragnes). L'EPiB (Établissement Public Territorial de Bassin) Orb et Libron intervient quant à lui dans un rôle de coordination et d'animation en portant notamment l'inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre du plan de gestion ces acteurs contribuent à œuvrer selon les modalités suivantes.

### ■ L'ANIMATION

La mise en œuvre du plan de gestion reposera sur un travail d'animation territoriale pour partie déjà à l'œuvre sur le territoire.

Une animation dédiée sera toutefois mise en place et portée par l'EPiB Orb et Libron afin d'assurer la mise en œuvre de actions qui lui sont confiées ainsi que le suivi, l'information, l'assistance technique, l'accompagnement des porteurs de projet...



Outre ce besoin supplémentaire d'animation et de coordination, la réussite de la mise en œuvre du plan de gestion dépendra de la poursuite des engagements préexistants sur le territoire, notamment de l'animation mise en place au sein des démarches Natura 2000 et de la bonne articulation de l'ensemble des actions menées sur le périmètre du plan de gestion.

### ■ LA GOUVERNANCE

Un comité de pilotage se réunira annuellement et aura en charge la programmation, le suivi et l'évaluation du programme d'actions. Il associera les partenaires signataires de la charte, aux côtés d'autres instances partenariales (comité technique, groupes de travail thématiques).

### Les modalités de mise en œuvre

- **Portage administratif :** EPiB Orb et Libron, Assure le suivi de l'avancement de la démarche et sa coordination au moyen d'une animation dédiée
- **Portage politique :** incarné par la présidence partagée du comité de pilotage entre la CAHM, la CABM et l'EPiB Orb et Libron ; Entérine les orientations, objectifs et décisions liées au plan de gestion

## Les engagements des signataires

Les signataires de cette charte approuvent l'ensemble des enjeux, des objectifs et des actions portés par celle-ci. À ce titre, sur la durée de mise en œuvre du plan de gestion du delta de l'Orb, chacun d'entre eux s'engage à :

- ▶ **S'impliquer pleinement dans les phases ultérieures d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie,** notamment en contribuant à la définition et à la consolidation de son programme d'actions et des protocoles de coopération associés.
- ▶ **Participer activement à la mise en œuvre de ces actions** soit en assumant le portage, soit en apportant son appui aux maîtres d'ouvrage pour faciliter leur réalisation.
- ▶ **S'associer à la vie des instances partenariales** présidant à l'élaboration puis au suivi de la stratégie.
- ▶ **Partager et promouvoir auprès de ses partenaires** les objectifs et actions du plan afin de favoriser l'association ou l'adhésion de nouveaux acteurs à la démarche.
- ▶ **Prendre en compte les objectifs du plan dans la mise en œuvre de ses propres actions** (repérer les convergences possibles comme les doublons à optimiser).
- ▶ Outre leur participation active aux instances de suivi du plan d'action et leur rôle de facilitateur de la mise en œuvre du programme, **les partenaires financiers s'engagent à participer au financement des opérations prévues dans le plan de gestion du delta de l'Orb,** dans le cadre de leurs politiques d'intervention, sous réserve des validations par les assemblées délibérantes, selon les modalités en vigueur à la date de la décision d'aide et dans la limite des disponibilités budgétaires.

### ■ Les collectivités du territoire

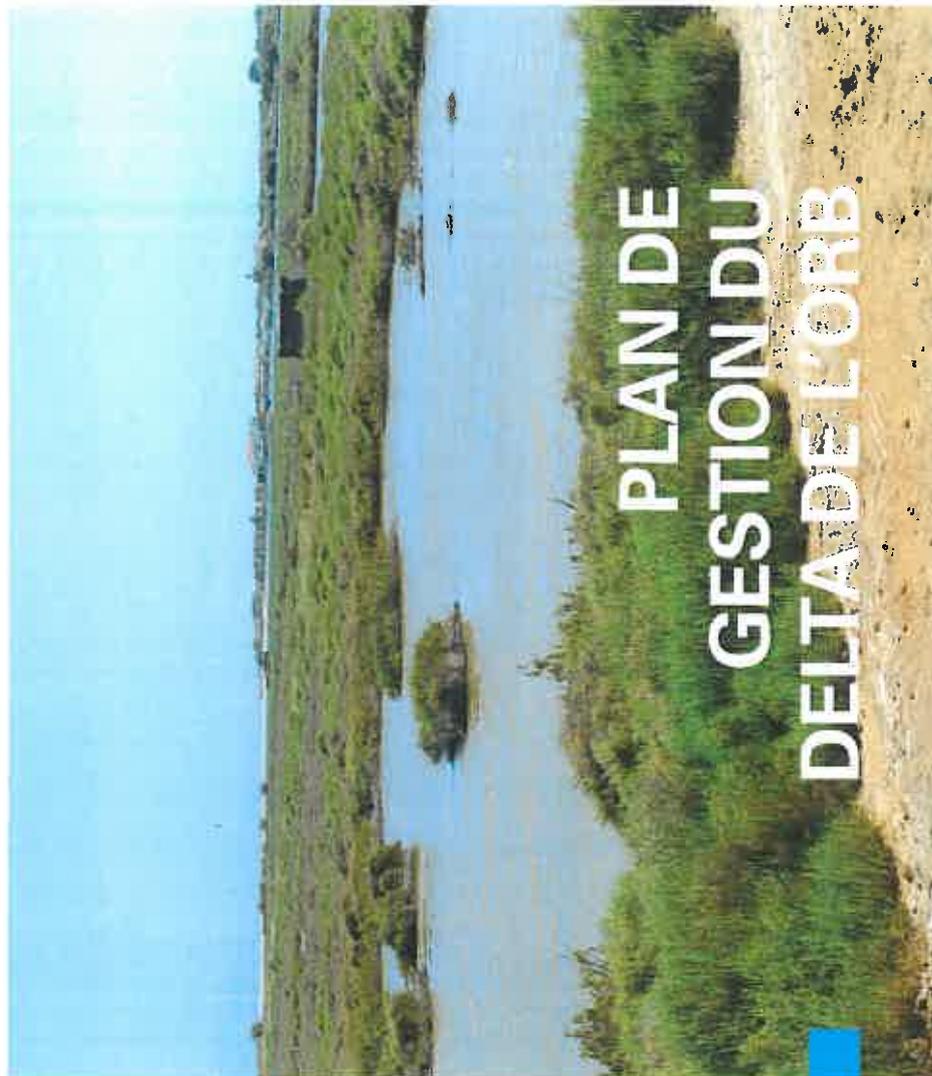
- Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
- EPiB Orb et Libron
- Commune de Vias
- Commune de Sérignan
- Commune de Valras
- Commune de Portiragnes
- Commune de Villeneuve-les-Béziers
- SCOT du Biterrois

### ■ Les partenaires techniques et financiers

- Préfecture de l'Hérault
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Région Occitanie
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Office Français de la Biodiversité
- Conservatoire du Littoral

### ■ Les acteurs économiques et associatifs

- Chambre d'agriculture
- ASA de la plaine de l'Orb de Sérignan
- ASA des basses plaines de Portiragnes
- Prud'homme de Valras
- Société de chasse de Valras, association de chasse maritime
- Fédération de l'hôtellerie de plein air
- Association des Professionnels du Tourisme de Sérignan



# PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB

Conception et rédaction : Concerthamp et Cris - Graphisme : Estève Design Graphique

## Charte d'engagement



Pour tout renseignement,  
contacter l'EPTB Orb et Libron :  
Frédérique Roman 06 88 86 13 44  
frederique.roman@vallees-orb-libron.fr  
<https://www.vallees-orb-libron.fr>

